

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement  
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
20/07/2015	20/07/2015	F09315P01h2

**1. Intitulé du projet**

Aménagement du carrefour giratoire de la Foux (RD 43 / RD 40)  
 Commune de CUERS - RD 43 - PR 21 + 500 à 21 + 700

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
 Dénomination ou raison sociale : Département du Var  
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : THOMAS-DESESSART Paul  
 Directeur Général Adjoint DGRTFAM  
 RCS / SIRET : \_\_\_\_\_ Forme juridique : Collectivité Territoriale

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° e)	Giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare (Emprise du projet du giratoire de la Foux = 0,5 ha)

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet**  
 Le projet consiste à réaliser un giratoire au carrefour entre la RD 43 et la RD 40, dit carrefour de la Foux.

La RD 43 est l'axe de communication privilégié entre Brignoles et le littoral varois (TMJ = 14 453 véh./j en 2013). Elle fait à ce titre partie du réseau structurant. La RD 40 est, quant à elle, une route de campagne assurant une desserte locale entre le village de Cuers, Rocharon et Puget-Ville.

Actuellement le carrefour RD43/RD40 est assuré par une intersection en T gérée par un STOP. La configuration et l'implantation de ce carrefour génèrent une insécurité constante qui se traduit par une accidentologie et un taux de gravité des accidents élevé entre 2004 et 2013 :  
 3 personnes tuées, 5 blessés hospitalisés et 1 blessé non hospitalisé.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- Réduire la vitesse afin de sécuriser la zone et lui offrir une meilleure visibilité,
- Favoriser l'insertion des usagers en provenance du réseau secondaire (RD 40)
- Prendre en compte l'ensemble des usagers de la route, notamment intégrer l'itinéraire cyclable n°15 dont fait partie la route de Rocbaron.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée de chantier est estimée à environ 5 mois.

Les travaux seront réalisés sous circulation et hors période estivale.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic, par contre il améliorera la fluidité et la sécurité des échanges.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Enquête publique au titre du Code de l'environnement (Articles L 123-1 à 16 du Code de l'Environnement.)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions du giratoire :	Rayon intérieur 12 m Rayon du giratoire 20 m Anneau 8 m Trottoir 1,50 m
Surface imperméabilisée actuelle :	3900 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée future :	3470 m <sup>2</sup> - 3900 m <sup>2</sup> = - 430 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation  RD 43 - PR 21 + 500 à 21 +700 83390 - CUERS	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>43° 25' 34" 60</u>	Lat. <u>6° 06' 41" 35</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :		
	Point de départ :	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée :	Long. ___° ___' ___" ___	Lat. ___° ___' ___" ___
	Communes traversées :		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Utilisation actuelle des sols : voirie routière.

Le carrefour actuel est situé sur le Domaine Public Départemental, et sa transformation en giratoire ne nécessite pas d'acquisition foncière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

X

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le document d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune de Cuers est le POS, applicable depuis le 9 février 2000. Le PLU est en cours d'élaboration. Le carrefour de la Foux est situé en zone NC (zone agricole) : cette zone comprend des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agronomique des sols. Elle est strictement réservée aux constructions liées et nécessaires aux besoins de l'exploitation agricole.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 500 m au nord du projet : 83-172-100 - "Vallon de la foux".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

Oui  Non

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Oui  Non

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

Oui  Non

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

Oui  Non

dans une zone de répartition des eaux ?

Oui  Non

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

Oui  Non

dans un site inscrit ou classé ?

Oui  Non

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

**Oui Non**

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

Oui  Non

Aucun site Natura 2000 n'est recensé dans l'aire d'étude, mais 2 sites sont recensés à proximité :  
 - à 5 km à l'Ouest : Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières  
 - 9,7 km à l'Est : Plaine et Massif des Maures

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Oui  Non

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>			
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un faible volume de matériaux issu de la démolition des chaussées sera évacué dans des filières appropriées de recyclage ou de dépôt.
est-il déficitaire en matériaux ?			
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est entièrement inclus dans les emprises routières existantes et n'est pas implanté au sein d'une zone naturelle.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte pas les deux zones Natura 2000 recensées à plus de 5 km ( zone "Mont Caume - Mont Faron - Forêt Domaniale des Morières" située à 5 km à l'Ouest ; et zone "Plaine et Massif des Maures" située à 9,7 km à l'Est)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque retrait / gonflement d'argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD43 actuelle engendre un bruit proportionnel à son trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du carrefour en giratoire ne modifiera pas le trafic, en revanche il diminuera la vitesse des véhicules et par conséquent le bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des vibrations peuvent être éventuellement engendrées par les engins.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'amènera pas de nouvelles émissions lumineuses, autres que celles déjà existantes.</p>
	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Pollutions</b></p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réalisation de l'aménagement n'entraînera pas d'augmentation de trafic.</p>
	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet supplémentaire n'est induit par le projet car l'emprise imperméabilisée à l'état projet est inférieure à l'emprise actuelle. Le projet s'inscrit dans le réseau de collecte de la route existante, dimensionné pour une période de retour de 100 ans. Par ailleurs, le bassin versant situé en amont du projet est déjà intercepté par les ouvrages de collecte de la RD43 qui ne seront pas modifiés.</p>
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets induits par la démolition de petites maçonneries, chaussées existantes, supports d'information, etc. seront pris en considération et suivis au travers d'un Plan de Gestion des Déchets.</p>
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'insertion paysagère du projet dans son environnement n'engendrera pas d'impact sur le paysage aux abords.</p> <p>Le projet se situe dans une zone de présomption archéologique. L'absence de vestiges archéologiques sera vérifié en concertation avec les services de la DRAC PACA.</p>
	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'amène aucune emprise sur les activités agricoles à proximité (parcelles bénéficiant de l'AOC Côtes de Provence), ni sur le centre équestre et l'entreprise de maçonnerie situés à proximité. Pendant les travaux, les accès aux activités seront maintenus.</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact environnemental du projet peut être considéré comme faible, dans la mesure où :

- L'aménagement est totalement inclus dans les emprises routières déjà existantes,
- La surface imperméabilisée à l'état projet est inférieure à l'existant (réduction de l'emprise routière), le projet n'induit de ce fait aucun rejet hydraulique supplémentaire,
- Le bassin versant situé en amont du projet est déjà intercepté par la route existante et les ouvrages de collecte, dimensionnés pour une occurrence de pluie centennale ne seront pas modifiés,
- Le projet n'impacte pas le milieu naturel et sa biodiversité,
- L'aménagement du carrefour en giratoire n'engendrera pas d'augmentation du trafic, donc pas d'effet négatif sur la qualité de l'air local,
- Le projet ne nécessite pas réglementairement la mise en place de protections acoustiques.

Aussi, en raison du peu d'enjeu environnemental de la zone impactée, il ne nous semble pas nécessaire de mettre en œuvre une étude qui ne ferait que préciser les détails de la très faible incidence du projet sur le milieu physique, naturel et humain du site.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
<p><b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;</b></p>		
5		X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

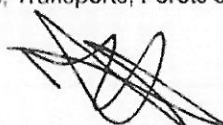
Fait à **Toulon**

le

**16 JUIL. 2015**

Le Délégué Général Adjoint des Services,  
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature



Paul THOMAS-DESESSARTS